

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 73

présenté par
M. Savary

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 29.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression d'une disposition figurant déjà à l'alinéa 12 de l'article 2.